

**Précisions de la Thaïlande sur les questions de non-application des Mesures de Conservation et de Gestion (MCG) de la CTOI**

Questions	Précisions
<p>1. Collecte des données de fréquences de tailles pour les thons et espèces apparentées, pour tous les engins, dans les zones côtières de Thaïlande</p>	<p>Étant donné que la collecte des données sur les pêches et les ressources aquatiques de la Thaïlande en 2019 a été mise en œuvre à travers un échantillonnage aléatoire, les données sur la pêche de thons et d'espèces apparentées à la senne dans les zones côtières ont été constamment collectées au port, tous les mois. La mise en œuvre a toutefois connu des limites car lors de l'échantillonnage, les senneurs ne se trouvaient pas au port ou certains senneurs n'avaient pas de données de captures d'espèces apparentées. La Thaïlande n'a donc pu être que partiellement conforme au regard de ces MCG. Les données sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Scomberomorus commerson</i>, 447 tonnes capturées, dont 86 poissons ont été échantillonnés et collectés pour les données de fréquences de tailles,</li> <li>2. <i>Thunnus tonggol</i>, 3 162 tonnes capturées, dont 1 078 poissons ont été échantillonnés et collectés pour les données de fréquences de tailles,</li> <li>3. <i>Euthynnus affinis</i>, 6 101 tonnes capturées, dont 5 252 poissons ont été échantillonnés et collectés pour les données de fréquences de tailles,</li> <li>4. <i>Auxis thazard</i>, 864 tonnes capturées, dont 1 505 poissons ont été échantillonnés et collectés pour les données de fréquences de tailles,</li> <li>5. <i>Auxis rochei</i>, 6 876 tonnes capturées, dont 838 poissons ont été échantillonnés et collectés pour les données de fréquences de tailles.</li> </ol> <p>Afin de réduire le risque de ne pas être respecter les exigences de la CTOI en matière de données, la Thaïlande a amélioré la méthode de collecte des données en affectant des fonctionnaires aux principaux ports thaïlandais pour se charger du recensement des espèces apparentées capturées à la senne, à compter de 2021.</p>

2. Capture nominale sur les requins pour toutes les pêcheries/engins	<p>La Thaïlande souhaiterait apporter les précisions suivantes :</p> <p>1. Les données identifiées dans le Rapport national de la Thaïlande sur les captures nominales de requins capturés par les chaluts à panneaux et les chaluts bœufs ne correspondent pas à la déclaration de la Thaïlande conformément à la Résolution 15/02 qui n'indiquait pas les données de captures de requins. La Thaïlande souhaiterait préciser que les chaluts à panneaux et les chaluts bœufs sont les engins non cibles utilisés dans la zone de compétence de la CTOI ; par conséquent, la Thaïlande n'a pas pu présenter les données.</p> <p>2. Les Directives CTOI pour l'échantillonnage de requins prévoient l'échantillonnage et la déclaration des requins si les espèces figurant dans la liste de la CTOI sont présentes dans les captures. La Thaïlande souhaiterait préciser que les espèces de requins les plus fréquemment rencontrées en Thaïlande sont des requins benthiques tels que <i>chiloscyllium punctatum</i>, <i>Cacharhinus sp.</i> et <i>Atelomycterus sp.</i> qui ne sont pas des espèces relevant de la CTOI.</p> <p>Bien que la Thaïlande ait collecté les données de captures, l'effort de pêche et les fréquences de tailles des requins dans le cadre du PAN-requins 2020-2024, aucune déclaration n'a été soumise à la CTOI étant donné que les espèces de requins présentes en Thaïlande ne font pas partie de la liste des espèces de prises accessoires de la CTOI.</p>	
3. Effort sur les requins pour toutes les pêcheries/engins		
4. Fréquences de tailles sur les requins pour toutes les pêcheries/engins,		
5. Interdiction de détenir à bord, de transborder, de débarquer tout marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique de moins de 60 cm Longueur maxillaire inférieur-fourche	<p>La Thaïlande procède actuellement à la révision de la loi et des règlements applicables pour garantir l'application des MCG de la CTOI.</p>	